



LES ENJEUX DE LA FORMATION PERMIS B

Le document peut être remis à la demande du candidat, et peut-être consulter sur notre site internet <https://autoecolefranckpenel.com>

• Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

• Evaluation préalable obligatoire.

L'évaluation de départ est effectuée à l'aide d'un simulateur de conduite.

Ce test va permettre de quantifier le nombre d'heures de formation pratique qu'il faudra à l'élève.

Rappel : le nombre d'heures pratiques peut-être notifié par le formateur en fonction de la note obtenue par l'élève.

L'évaluation se décompose en 3 parties :

La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours.

La deuxième permet de mesurer quelles sont les connaissances de l'élève en matière de signalisation et de règles de conduite.

La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle

L'évaluation dure environ 45 minutes.

Il est conseillé de prévoir une plage horaire d'une heure par élève pour l'évaluation.

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

• Epreuve théorique

Afin que l'élève puisse bénéficier d'un apprentissage à la conduite de qualité, conforme aux objectifs de sécurité routière, l'Auto-école Franck PENEL s'engage à :

- dispenser des cours théoriques exposant les grands thèmes de la sécurité routière (prévention des risques liés à l'alcool et aux produits stupéfiants, à la vitesse, au défaut de port de la ceinture de sécurité...) par le biais de stage de code avec enseignant (cours sur support vidéo fournisseur Ediser en adéquation avec le programme REMC) .

Ces cours sont indépendants des exercices ou tests qui pourraient être proposés par ailleurs à titre de préparation à l'examen théorique général ;

Une fois préparé, l'élève est présenté à l'épreuve théorique générale à la Poste de Château-Thierry.

Nous procédons avec lui à l'inscription en ligne.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Votre code est valable 5 ans et /ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.



• Le Programme de formation.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Les compétences à acquérir en 4 étapes :

- 1- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

• Epreuve pratique

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'examen l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le certificat d'examen du permis de conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



• **Le CEPC : Certificat d'Examen du Permis de Conduire**

Lorsqu'un candidat vient de passer son permis de conduire, si le résultat est favorable, le certificat d'examen du permis de conduire fait office de permis de conduire et permet donc de conduire, en attendant de recevoir le permis de conduire officiel (demande de fabrication sur le site de l'ANTS).

Ce CEPC, Certificat d'examen du permis de conduire peut être au format papier, ou bien au format électronique : en cas de contrôle, le candidat pourra présenter le document au format numérique sur sa tablette ou son smartphone ou bien le document imprimé. En cas de contrôle, ce certificat doit être présenté accompagné d'une pièce d'identité. Il permet de circuler sur le territoire national pendant 4 mois en attendant le permis définitif.

Le bilan de compétences est détaillé sur ce certificat : il se compose de 3 blocs de compétences notées 0, 1, 2 ou 3.

E à la place de l'un de ces chiffres signifie qu'une erreur éliminatoire a été commise par le candidat.

Intitulés des 3 blocs de compétences :

- connaître et maîtriser son véhicule,
- appréhender la route,
- partager la route avec les autres usagers.

Le résultat est jugé insuffisant si le candidat au permis de conduire n'a pas obtenu un total d'au moins 20 points pour les permis de conduire des catégories B et B1 et 17 points pour les autres catégories de permis de conduire, ou bien si le candidat a commis une erreur éliminatoire (la lettre E est alors noté dans une case à la place d'un chiffre 0,1,2 ou 3).

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
 N° : _____ SÉRIE _____

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Lieu de l'examen : _____ N° de département : _____
 Libération - Fin : _____ Chargé de l'évaluation de l'épreuve et création de
 Mrs, Mlle, M, F : _____ Prénom : _____
 (1) Pour les permis autres que de véhicule à six roues et à six roues
 Catégorie de permis sollicités : A A1 B B1 C C1 D E EC ED

Atteinte de la cote à l'examen de l'intéressé(s) : née le _____ à _____
 N° de département : _____ ou pays : _____ 80 le titulaire des catégories de permis : _____
 régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R224-28 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et signer cette notice)
FAVORABLE
INSUFFISANT
 Examen non mené à son terme

Codes spécifiques : 01 011 012 013 015 A1
 106 (jeu/roul) Vaut titre de conduite à compter du : _____
 Valeur indicativede la durée : _____
 Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie / conscience de risque		
	E	0	1	2	0	0,5	1
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer le règlementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maîtriser des espaces de sécurité					1	1	1
Sous-totaux							
Courtoisie au volant					+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1		
Total général							

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de ce titre indicatif.